

Les terrasses de Léotoing
6 chemin des remparts
43410 Léotoing

Procès-verbal A.G.E 13 avril 2025

La réunion se déroule à 17hs00 salle du conseil de la mairie.

Les adhérents ont reçu par mail le 1^{er} avril la convocation avec le projet des nouveaux statuts.

*La présidente ouvre la séance de l'assemblée générale extraordinaire à 17hs00 et remercie les personnes présentes.

François Anglade, vice-président accepte d'être secrétaire de séance.

Pour rappel, depuis l'AGE du 10.02.2024, nous sommes 119 adhérents au 31.12.2024. Les adhérents présents signent une feuille de présence en inscrivant le nom des personnes qu'ils représentent.

La présidente lit les extraits des modifications apportées pour la refonte de nos statuts, pendant que le pointage des votes est effectué par deux membres de l'association. Après vérification, nous avons 23 présents et 42 pouvoirs, soit 54,6%, alors que nous devrions obtenir un quorum de 80 voix pour valider nos nouveaux statuts. A noter que 11 pouvoirs n'ont pas pu être répartis, faute d'adhérents en présentiel.

Corentin Cormerais demande alors la parole et, après accord du Bureau, fait la déclaration suivante :

- « Lors du renouvellement du Bureau à l'AG de mars 2022, la présidente de l'époque a imposé, à la surprise générale, l'élection d'un co-vice-président, point qui n'apparaissait pourtant pas à l'ordre du jour et n'était pas légal puisque ce doublon n'est pas prévu dans nos statuts.
- La trésorière de l'ancien bureau étant démissionnaire, elle a été remplacée par un nouvel adhérent, qui a candidaté pour le poste de trésorier, alors qu'il n'avait cotisé à l'association que depuis 3 mois et non depuis 1 an comme le stipulent les statuts, ce qui est une faute.
- Lors de l'AG de février 2023, en l'absence de la vice-présidente qui s'était faite excusée et avait envoyé son pouvoir au trésorier, le bureau en place a exigé sa démission (ce qu'elle a refusé de faire) et voté son éviction alors que ce n'était pas inscrit à l'ordre du jour, ce qui constitue une faute grave.
En effet, comme le prévoit nos statuts, pour les associations de loi 1901, la personne visée est sensée être informée de sa radiation 15 jours avant une audition où elle est sensée pouvoir se défendre, ce qui n'a encore pas été respecté et constitue une faute très grave...

- Suite à ces événements humiliants, la personne visée, a fait appel à un conciliateur de la république pour sortir de cette situation. Conciliation refusée par l'ancien bureau démissionnaire qui a organisé en catastrophe une AGE pour l'élection d'un nouveau Bureau.
- Lors de l'année dernière, l'ancien bureau démissionnaire et quelques adhérents ont fondé une association « dissidente » de leurs propres aveux. Ils jouent un double jeu en menant des actions isolées sur des parcelles qui sont sous baux emphytéotiques avec l'association « Les Terrasses de Léotoing », et se vantent dans la presse locale notamment, que ces mêmes actions sont menées par leur association dissidente, ce qui nuit à l'image de tous et aussi de la commune.
- Pour les raisons précédemment invoquées et au vu du manquement au principe « du respect d'autrui et des droits humains » dont doit faire preuve chaque membre adhérent à l'association, conformément aux statuts, je demande que chaque action menée sur le terrain ait reçu l'aval en amont du Bureau.
Je vous remercie pour votre attention ».

Corentin Cormerais »

- Bernard Farinelli demande un droit de réponse : il se défend au sujet de son interview parue dans la presse locale le 17 décembre 2024*. Il estime qu'il ne peut être mis en cause quant aux plantations faites sur les terrasses de l'association car il n'a fait qu'un chantier participatif sur la fontaine du village début 2025 avec son association.

** voir des extraits dudit article avec des photos de B. Farinelli sur des terrasses appartenant à notre association.*

Par ailleurs B. Farinelli précise que le Bureau a répondu au conciliateur par suite de la convocation pour une réunion avec la vice-présidente le 10 avril 2024 en mairie. *Mais il ne dit pas que cette proposition a été refusée le 13 mars 2024 par ledit bureau qui a aussitôt déclenché une AGE le 6 avril 2024, en urgence, pour une nouvelle élection de Bureau sans concertation avec la vice-présidente non démissionnaire.*

-Denis Lavenant prend ensuite la parole au sujet de son statut de mécène et de la convention passée avec notre association le 06 février 2022, pour la création d'une oliveraie sur deux terrasses spécifiques et deux écaïlles.

Il se dit dérouter de ne plus savoir à quoi s'en tenir sur son rôle et son champ de manœuvre pour la gestion du site. Il demande s'il sera en charge de l'arrosage comme cela a été nécessaire cet hiver, étant le seul présent (d'après ses dires).

La présidente lui répond que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour, que si ce projet a pu voir le jour c'est grâce à l'action d'appel à porteurs de projets de l'association, que le Bureau a répondu précisément à ses mails en lui proposant de le rencontrer sans avoir reçu de réponse. Elle indique que la question des relations internes liées à cette convention sera réglée dans les prochaines semaines.

Bernard Farinelli et Denis Lavenant quittent la salle à 17h30.

Après concertation, il est décidé de reconvoquer une AGE le 5 juin 2025 ce qui permettra d'adopter nos statuts remaniés, sans devoir obtenir un Quorum et ce conformément à nos Statuts actuels. Il sera possible de participer en visioconférence.

Une convocation sera envoyée le 22 mai aux nouveaux adhérents à jour de leur cotisation 2025 pour participer aux votes.

La présidente propose qu'à cette occasion Louissette Thuaire soit nommée membre d'honneur à titre posthume.

La présidente déclare close l'AGE à 17h40

P.V. établi le 19 avril 2025

Pour information :

* Extrait de l'interview de Bernard Farinelli paru dans la presse locale le 17.12.24 et diffusée dans les 4 départements de l'Auvergne, ce qui nous a valu des réactions.

- « Bordel » dans le sous-sol, désaccord en surface....Les chantiers de pierre sèche ont débuté ici il y a vingt ans...Deux associations travaillent aujourd'hui – nous écarterons prudemment l'expression « main dans la main » à la restauration des terrasses de Léotoing...Sur le haut du coteau, le « canal historique » (Association Les terrasses de Léotoing) reconstitue des murets avec une ambition artistique et paysagère, les « écailles »... Juste en-dessous, une association dissidente, « Palhas de Léotoing et environs » montée par Bernard Farinelli, étire de façons plus rectiligne et plus modeste ses « murs paysans » ...

NB. Pour rappel et comme précisé dans le rapport moral : L'association « les terrasses de Léotoing » a la maîtrise foncière de toutes les parcelles évoquées par Bernard Farinelli. Son association dissidente n'a pas accès aux parcelles des terrasses gérées depuis près de 20 ans par notre association.

P.V. AGO du 13 avril 2025

La présidente ouvre l'assemblée générale à 17H42

Elle remercie Monsieur le maire de Léotoing et le vice-président de la communauté de communes de Brioude sud Auvergne d'être présents. Le député s'est fait excuser.

François Anglade et Karine Cabanettes acceptent le secrétariat de séance.

Les 21 adhérents présents remplissent la feuille de présence, chacun ayant deux pouvoirs valides.

La présidente commente le rapport moral 2024 envoyé par mail le 1^{er} avril 2025.

Pour l'année 2024, le point important s'est focalisé sur l'entretien de l'ensemble des 2Ha de terrasses difficilement gérés du fait d'une année très pluvieuse et d'un manque d'entretien suffisant durant l'année 2023 et début 2024.

La coopération avec le conservatoire botanique national du Massif-central pour la gestion expérimentale de la filière végétal local est extrêmement satisfaisante.

La prestation de Dôme paysages, pour l'entretien des terrasses en écailles et du verger conservatoire, est conforme à nos attentes. Nous avons confié la globalité des terrasses paysannes à notre charge, pour l'entretien 2025 afin d'optimiser la qualité paysagère et le suivi des plantations.

Un budget de 3.500€ supplémentaire devra être financé. Un appel à don Hello asso a été lancé mi-décembre. Nous avons recueilli 1.030€ au 31.12.2024. L'appel est toujours en cours sur Hello Asso.

Notre demande d'agrément national pour les associations de protection à l'environnement est à l'étude à la Préfecture de Haute-Loire. Ce sera un atout pour les demandes de subvention et les démarches auprès de mécènes. Nous aurons une réponse au plus tard en septembre prochain.

Nous avons engagé une action de communication avec des affiches et flyers pour notre programme 2025. Très bon accueil dans les mairies qui proposent une diffusion sur leurs plateformes. Nous avons aussi sollicité les commerçants et les offices de tourisme.

Nous préparons un dossier de presse pour contacter des mécènes et des partenaires. Internet est aussi un support à renforcer. Les membres adeptes photographes sont sollicités pour venir faire des photos pour renouveler notre photothèque.

Des liens sont également à créer avec des organisations. Nous venons d'adhérer, par exemple, à l'association du Comité des parcs et jardins d'Auvergne. Nous avons contacté l'école nationale du paysage de Versailles pour un partenariat de formation.

Nous allons finaliser les chantiers pierre sèche financés par la Fondation du patrimoine, dossier déposé en 2021 pour poursuivre la restauration des murets des terrasses paysannes qui s'intègrent dans le parcours du sentier d'interprétation de la biodiversité. Trois jours se sont déroulés la semaine dernière avec 5 participants encadrés par le murailleur Cristian Omelhier. Nous avons commencé à bâtir un ensemble de terrasses sous le chemin communal menant aux écaïlles, pour la plantation d'une petite vigne avec des rosiers et un coin de petits fruits rouges. Les prochains chantiers se dérouleront le 24/25 mai et les 5/6/7 juin.

Le 26 mai nous accueillerons 75 élèves du collège de Ste Florine avec leurs professeurs, dans le cadre des sorties nature financées par le Conseil départemental de la Haute Loire. Le murailleur sera également présent à nos côtés pour cette visite.

Les 7 et 8 juin nous participerons à l'évènement national « Rendez-vous aux jardins » sur le thème jardins de pierres, pierres de jardins. Le 7 juin une visite guidée sera proposée avec la chargée de mission du conservatoire botanique, notre murailleur et notre association.

Jean-Paul Renard nous détaille le contexte dans lequel un concert, organisé par l'association pour la promotion de la musique baroque en Auvergne clunisienne, se déroulera 12 août à 18h30 à l'église de Léotoing. Cet évènement aura lieu dans le cadre d'une démarche globale de classement des sites clunisiens d'Auvergne au patrimoine mondial de l'Unesco. Nous proposerons une découverte des terrasses en amont du concert à 17h00.

Un projet concernant la signalétique du site, qui a beaucoup évolué en dix ans et le constat d'une demande d'informations de la part des visiteurs, est proposé par les membres du Bureau. Nous souhaitons former un groupe de travail avec tous les partenaires et personnes concernées et intéressées.

En conclusion, la présidente souligne que les récentes difficultés de gouvernance en interne nous ont fragilisés. Il est nécessaire de renforcer l'équipe localement pour avoir des membres actifs. En revanche le soutien de nombre d'adhérents s'est élargi de façon réconfortante.

Après consultation le rapport moral est adopté à l'unanimité.

La trésorière présente le bilan financier en soulignant que les dépenses concernent principalement l'entretien des terrasses et les actions de restauration des murs de pierre sèche pour poursuivre les aménagements en chantiers participatifs, avec le murailleur.

Pour le budget prévisionnel 2025 les recettes proviennent de la communauté de communes de Brioude sud Auvergne, avec le renouvellement de la convention triennale pour l'entretien, de la commune, de la Fondation du patrimoine et du financement participatif en cours. Les charges correspondent aux actions et projets (notamment ceux financés par les subvention) : achats de petits matériels, d'arbres fruitiers, du poste communication et de frais bancaires mensuels.

La trésorière invite les adhérents à poser des questions sur les comptes 2024 et le budget prévisionnel 2025. Le bilan, le rapport financier 2024 et budget prévisionnel 2025 sont adoptés à l'unanimité.

Nous remercions les élus présents pour leurs soutiens et appréciations qu'ils se montrent favorables au projet pour retravailler la signalétique du parcours des terrasses et du sentier d'interprétations de la biodiversité. Le vice-président suggère que ce projet ne se cantonne pas uniquement sur le site, mais puisse se mettre en place dans un espace plus large depuis Lempdes sur Alagnon en passant par Lorlanges. Tout cela sera à étudier.

Appel à cotisations 2025. La présidente demande à l'assemblée si nous restons à 5€. L'ensemble des adhérents décide de faire passer l'adhésion à 10€.

Il est possible d'adhérer pour 2025 en adressant un chèque à l'ordre des terrasses de Léotoing ou en faisant un virement sur le compte bancaire suivant :

Identification du compte pour une utilisation nationale			
18715	00200	08002090677	05
c/établissement	c/guichet	n/compte	c/rice
Domiciliation		BIC	
C.E. AUVERGNE ET LIMOUSIN(00200)		CEPAFRPP871	
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)			
FR76	1871	5002	0008 0020 9067 705
Intitulé du compte			

L'adhésion via Hello Asso sera ouverte lors de notre AGE du 5 juin 2025 après validation de nos Statuts modifiés.

Diane Bruas demande la parole et témoigne de son vécu depuis 2000 avec la famille et les bénévoles des chantiers Rempart, tous très attachés au site de Léotoing. Devant l'ampleur de la tâche accomplie et de la création spectaculaire de mise en valeur et de la renaissance des terrasses, elle souligne que sans le soutien de la municipalité et des collectivités locales, cet investissement collectif est voué à l'échec.

Une annonce du Bureau est lue par la Présidente dans le but de donner un signal d'engagement pour se mobiliser pour l'avenir de l'association :

- Notre association « les terrasses de Léotoing » est dans une phase de transition. Il y a 25 ans, le projet « Léotoing site ressource en vallée d'Alagnon » avait pour objectifs de retrouver le paysage des terrasses enfoui sous la friche et de transmettre le savoir-faire paysan de la pierre sèche.

Ce challenge a été réalisé grâce aux membres de l'association, mais aussi à un grand nombre de bénévoles et de partenaires financiers. On peut estimer l'investissement réalisé à 20.000 heures de bénévolat et à environ 200.000€ de subventions ou de dons. Maintenant il devient nécessaire, pour assurer la relève, d'avoir une approche globale sur du long terme et de revoir nos objectifs, si nous voulons pérenniser et continuer à faire vivre ce lieu exceptionnel, situé en zone de revitalisation rurale.

Cette réflexion, en vue de trouver un nouveau souffle, pourra nous permettre de créer de nouvelles activités et des débouchés qui pourront se développer grâce, entre autres, à l'aménagement des terrasses de Léotoing.

Nous invitons les adhérents et les partenaires à participer à ce vaste chantier. »

La séance est levée à 18h08.

Un pot réunit les participants avec les élus pour continuer à échanger en toute convivialité.

Le Bureau de l'association « les terrasses de Léotoing »

13 avril 2025

Les terrasses de Léotoing

Siège 6 chemin des remparts mairie

Adresse postale 3 route St. Vincent

43410 Léotoing

Port 06 23 60 88 00

association@terrasses-leotoing.org